



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/05/19/1 portant sur

L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2022

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 19 mai 2022*

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Pascal THOMSEN – Inspecteur des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – M. Claude BRÉCHARD Directeur départemental des **Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Messieurs Jean-François GUTTADORO et Cyril VERRIERE – **Commissaires aux Comptes**.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

37 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, NOIRAY Florent, PONSART Pascal, VALENSA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Monsieur, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, MANE Jean, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, MASSÉ Philippe, Marcel RAGNI, RASPOR Marc, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, SERVANT Lionel, WELTER Christine **Membres Associés,**

Messieurs, BENMUSSA Thierry, LAGRANGE Eric, **Conseillers Techniques**



VU

- ▶ Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDERANT

- ✎ Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- ✎ Que conformément à l'article 53, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ✎ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2022 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 17 mai 2022, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 ;

DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER** sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62
Nombre de participants à la séance :	37 (quorum : 32, atteint)
Nombre de départs :	0
Nombre de votes exprimés :	33 (quorum : 32, atteint)
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	33

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 19 mai 2022

Le Secrétaire


Anne LECHACZYNSKI



Le Président


Jean-Pierre SAVARINO